

EC-04258

BILDGEN

Gabriel

15/02/2006

Note de délibération : 17 / 20

Numéro d'inscription

0 4 2 5 8



Né(e) le

4 5 / 0 2 / 2 0 0 6

Signature

Nom

B I L D G E N

Prénom (s)

G A B R I E L

Épreuve :

Culture générale

Sujet



1

ou



2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille



0 1

/



0 3

Numéro de table



0 0 5

Sujet 1 : De quoi ne peut-on juger ?

Dans le roman Bouvard et Pécuchet, Gustave FLAUBERT met en scène deux personnages qui, malgré l'absence de qualité scientifique, vont se reconverter et essayer de faire progresser la science. En toute logique les échecs s'accumulent et cela illustre le caractère ridicule de leur jugement scientifique. En effet ils n'ont pas les connaissances nécessaires pour pouvoir juger de la science, cette critique de la volonté humaine à juger de tout semble aboutir à une impossibilité, pourtant nous le faisons quand même, rien ne semble limiter notre jugement. De quoi ne peut-on juger ?

Le verbe pouvoir désigne une possibilité, une capacité à faire quelque chose. Selon le Dictionnaire de l'Académie française, juger signifie "se faire, avoir, énoncer un avis, une opinion sur une chose ou une personne", en ce sens nous semblons capable de le faire sur tout, notre liberté de juger ne semble pas être limitée par certaines choses. Or la possibilité de faire témoigne également d'une force de le faire, d'un courage à juger, et dans le sens "d'affirmer ou nier l'existence de quelque chose", juger implique une responsabilité. Le mot "quoi" symbolise quelque chose de flou, d'imprécis, cela peut être un objet ou une personne, mais également quelque chose de totalement inconnu, en ce sens, pouvons nous assumer de juger ce que nous ne

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

comassons pas?

Le pouvoir sous entend également l'idée d'une légitimité, d'un droit à juger, qui devrait s'acquiescer par juger de certaines choses. Or qui décide que nous sommes apte à juger de ces choses, quand pouvons-nous dire que nous pouvons juger légitimement, et qu'il n'y a rien que nous ne pouvons juger? Cela laisserait entendre l'idée que tout est compréhensible pour l'homme, que rien n'échappe à son jugement.

Existe-t-il une limite au jugement humain?

A priori, la liberté de l'homme le rend capable de tout juger mais des choses semblent capables de lui échapper. La finitude de l'homme lui permet-elle de juger de l'infini?

L'homme en tant qu'être libre ne rencontre pas de phénomène qui lui rendrait impossible de juger.

Le jugement humain est caractérisée par une certaine liberté, en effet, chaque homme juge selon son envie et c'est ce qui justement permet l'évolution humaine, le jugement lui permet de s'adapter continuellement à ce qui l'entoure. En ce sens, rien ne semble limiter l'homme dans ses processus d'adaptation, en effet, même ce que l'homme ne comprend pas, il peut justement le juger pour adapter son comportement à cet inconnu. Mais l'inconnu ne rend pas impossible le jugement, il le complexifie, le rend plus difficile à juger, l'homme peut évidemment se tromper en jugeant,

mais cela ne limite en rien son énonciation sur l'objet jugé.

DESCARTES explique cela par l'écart présent chez l'homme entre la volonté et l'entendement, la première est infinie, l'homme tend à juger de tout, à vouloir énoncer un avis sur tout, la deuxième est lui finie, l'homme ne peut pas tout comprendre. Or l'incompréhension ne limite pas le jugement de l'homme, car il possède le libre arbitre en matière de jugement : "je ne laisse pas de faillir et d'user mal de mon libre arbitre" (Méditations métaphysiques, méditation IV, du vrai et du faux). Même s'il se trompe, l'homme juge de tout, et est capable de juger de tout, donc rien ne semble rendre impossible le jugement. Mais peut-il être légitime de juger de tout?

Juger certaines choses nécessite une qualification au risque de ne pas pouvoir juger, seulement, l'homme a la possibilité d'acquiescer cette connaissance et de se rendre légitime à juger, donc de pouvoir juger de tout. En effet, l'homme possède une capacité d'adaptation et de compréhension certes limitée, mais elle est présente, elle existe et rend la conscience possible. Elle le permet donc de pouvoir juger de manière légitime, et de ne rien laisser hors de son jugement.

C'est notamment le cas en matière de jugement judiciaire, selon la définition, juger signifie "décider d'un différend en qualité de juge", mais peut-on juger de chaque cas judiciaire? Nous pouvons prendre l'exemple des procès de Nuremberg où étaient jugés les criminels de guerre nazis. Lors de ce procès, la légitimité des juges a été remise en question, peuvent-ils juger justement de cette affaire? Or, leur qualification, leur expérience et leur professionnalisme rend possible tout jugement, comme l'explique Hannah ARENDT dans Eichmann à Jérusalem, la réponse des juges à cette critique légitime leur capacité à juger: "Nous sommes des juges de profession, nous avons l'habitude de peser les preuves qui nous sont soumises". Rien ne semble donc nous rendre impossible le jugement car le perfectionnement du jugement

est possible pour l'homme. Mais existe-t-il des cas qui se justifieraient non d'intervention humaine et donc rendrait impossible leur jugement.

Certaines situations semblent rendre l'homme incapable de juger par leur absence de sens et de logique, cependant, le jugement dépasse cela et est capable de trouver une logique à toute situation. En effet, l'homme utilise son libre arbitre pour juger de tout, et utilise son jugement pour tout justifier. Donc certaines situations, qui n'attendent aucun jugement et donc seraient impossible à juger car notre raison n'y trouverait pas de sens, sont quand même juger par l'homme.

Nous pouvons prendre l'exemple du procès contre les charangons à Saint-Julien en 1545, ces bêtes passaient leur temps à détruire les vignes présentes dans le village, et après des plaintes un procès a été organisé. Le procès témoigne en partie de l'absurde, en effet, ils font une lettre aux charangons pour les convoquer, ils leur ont attribué un avocat et ont effectué tout le rituel judiciaire. Juger de cette situation est absurde et semble rendre impossible le jugement, cependant l'homme ne semble pas manquer de l'intérêt à son jugement et semble pouvoir juger de tout.

Le jugement humain semble donc pouvoir se rendre légitime ainsi que de trouver la capacité et la force de juger de tout, ce qui amène à penser que rien n'empêche le jugement de l'homme. Cependant, certaines choses restent intelligibles par l'homme, et juger de ces choses pourrait être impossible dans la mesure où l'homme ne peut rien affirmer sur elle.

Numéro d'inscription

04258



Né(e) le

15 / 02 / 2006

Signature

Nom

BILDGEN

Prénom(s)

GABRIEL

Épreuve :

Culture générale.

Sujet

☒ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

02

/ 03

Numéro de table

005

La raison de l'homme ne peut pas tout atteindre, et le manque de compréhension de l'homme semble faire confronter le jugement à un obstacle, on ne pourrait donc pas juger ce que l'on ne comprend pas.

De nombreux phénomènes sont inexplicables pour l'homme, or nous avons vu que l'homme cherche à les juger quand même, cela ne restreint pas le jugement. Cependant, si malgré l'envie de l'homme de trouver une raison à tout, celui-ci n'y arrive pas, le jugement devient impossible. En effet, juger d'un événement que nous ne pouvons pas expliquer est impossible car un cadre clair est indispensable au jugement car c'est lui qui permet de commencer une réflexion. De plus, vouloir juger de l'incompréhensible est absurde et impossible le jugement serait vide et donc par définition ce ne serait pas un jugement car il n'affirmerait rien, juste des hypothèses.

C'est ce que René REMOND explique dans L'exigence de nuance et ses limites. Le jugement de l'histoire est impossible car comme nous n'étions pas présent, nous tentons de juger des intentions mais cela est impossible et rend en toute logique tout jugement objectif de l'histoire impossible car ce sont juste des hypothèses superposées entre elles qui n'aboutissent à rien car nous ne comprenons rien. Comprendre c'est accéder à la totalité, c'est en particulier chercher à pénétrer les intentions, or cela est impossible et l'histoire semble donc ne pas pouvoir être jugée par l'homme. Mais qu'en rate-t-il d'un jugement sur l'actualité, si nous sommes confrontés directement à ce

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

dernier.

Nous semblons capable de juger, et d'être légitime de juger de phénomènes actuels, cependant, l'homme est étourdi de ces semblances et la présence de ces derniers rend impossible un jugement qui porte sur eux, les autres ne semblent pas pouvoir être jugés. En effet, un jugement se caractérise par une conséquence, une responsabilité prise par le sujet qui juge, et cela peu importe le type de jugement, il reste toujours quelque chose de notre jugement. En ce sens, si quelque chose ne semble pas pouvoir être affecté par notre jugement, c'est que juger ce dernier est impossible, malgré notre volonté. Et les autres remplissent parfaitement les conditions, notre jugement ne les atteint pas, et donc se retrouve vide et donc annulé.

Nous pouvons constater cette situation dans la pièce doregancio de MUSSET, en effet, le personnage de dorengo, malgré ce qu'il laisse apparaître, est plein de bonne volonté et veut tuer son cousin Alexandre pour renverser le régime de Médici. Il est certain que son projet est bon car il juge que Florence souhaite ce changement et que le régime actuel ne peut que être mauvais pour la ville : "où que je regarde, je ne vois que de la corruption ou de la lâcheté". Cependant, lors de l'exécution de son plan, dorengo va y laisser la vie en plus de ne rien changer à la ville, son mouvement n'a rien provoqué, son jugement est vide, car il pensait pouvoir juger de l'ensemble des autres, mais cela est impossible. Les autres semblent donc impossibles à juger. Mais pouvons-nous nous juger nous-même ?

Le jugement de soi est là encore une limite au jugement et nous sentons incapable d'affirmer quelque chose sur nous même. En effet, chaque être humain s'il veut se juger est confronté à sa conscience, or celle-ci est complexe et l'homme ne peut pas la juger car elle est inaccessible. Celle-ci est sensible à toutes les modifications de notre environnement, pleins de phénomènes que nous ne pouvons pas contrôler, ce qui rend impossible un jugement objectif de soi.

Le poème "je ne sais combien d'âme j'ai" de PESSON dans nouvelles poésies inédites illustre ce phénomène:

"Je ne sais combien d'âme j'ai

J'en ai changé à chaque instant

Je me sens continuellement étranger à moi-même

Je ne me suis jamais vu, jamais trouvé."

Ceci nous montre la multitude du moi et donc l'impossibilité d'affirmer quelque chose sur moi, même de dire moi que ce soit de nous. En effet, ce dernier est en changement constant et nous ne sommes en aucun cas aptes à le juger.

Il semble donc exister des phénomènes qui viennent rendre impossible notre jugement car ce dernier ne peut rien affirmer et se retrouve vide. Or comme l'affirme Jules LAGNEAU : "la vérité peut n'être qu'illusoire, mais elle est toujours affirmée comme vraie" (Cours sur le jugement) Nous semblons toujours capables de juger, même mal, mais existe-t-il quelque chose qui suspendrait la possibilité même de juger?

L'homme en tant qu'être fini et limité, ne peut pas juger de ce qui est infini, donc supérieur à lui car cela annule la possibilité de réflexion.

L'homme face à quelque chose de plus grand que lui n'est pas en capacité d'effectuer un jugement. En effet, il ne peut pas affirmer quelque chose sur ce qu'il ne connaît pas, sur ce qu'il n'est même pas capable d'identifier, on ne peut pas juger de ce que l'on perçoit pas de nos propres sens, et même essayer de dire quelque chose est impossible. Prenons l'exemple de la justice en tant qu'institution, certes nous pouvons constater et juger cette dernière quotidiennement au tribunal ou même de chez nous. Or, il nous est impossible de dire quoi que ce soit sur l'entité qu'est la justice, elle est beaucoup trop vaste pour que l'homme ne la perçoive juste.

Dans Le procès de KAFKA, le personnage de Joseph K se retrouve convoqué au tribunal pour une raison qu'il lui est inconnue, et malgré toutes les tentatives, il ne parvient pas à juger de sa situation car il n'obtient aucune réponse. Il suppose l'existence d'un "tribunal suprême" qui déciderait de tout mais en ne peut ni savoir ce qu'il s'y passe, ni s'il existe, nous ne sommes pas capable de le juger car sa présence si elle est avérée, dépasse trop l'homme qui lui est fini et sensible, et sinon le doute est si grand et l'incompréhension si grande qu'il est impossible pour l'homme d'agir, de penser, et donc de juger.

Le jugement humain se retrouve également confronté à des phénomènes qui le laisse vide et donc inutilisable. En effet, parfois, l'entendement humain est tellement dépassé qu'il ne peut même pas émettre des hypothèses pour que l'homme s'adapte, l'homme devant cela ne peut pas juger car ses capacités de raisonnement ne fonctionnent plus. Dans cette situation, l'homme se retrouve dépourvu de toute réflexion et ne peut que constater l'échec de son jugement.

Numéro d'inscription

04258



Né(e) le

15 / 02 / 2006

Signature

Nom

BILDGEN

Prénom (s)

GABRIEL

Épreuve :

Culture générale

Sujet

☒ 1

ou

☐ 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

03

/ 03

Numéro de table

005

C'est ce qu'explique KANT dans la Critique de la faculté de juger lorsque nous sommes devant le beau. En effet, c'est beau ce qui plaît universellement sans concept, c'est-à-dire que devant le beau, l'homme ne peut pas du tout juger car le jugement est mis à mal, l'entendement et l'imagination fonctionnant à vide, l'homme est incapable d'effectuer un raisonnement sensé, il ne peut donc pas juger. L'homme est réduit à de la contemplation, il ne peut que constater ce qu'il voit, que sa faculté de juger s'est arrêtée, il regarde sans objectif, sans comprendre, quelque chose de plus grand que lui, d'infiniment plus grand que lui, dont l'absence de limite met en échec le jugement.

Cette mise en échec du jugement se constate devant toute entité infinie comparée à l'homme. Par exemple, la mort est indéfinissable pour l'homme car elle le dépasse, il ne peut rien conclure de cette dernière, elle est à la fois le symbole de la finitude de l'homme et en particulier de la finitude de sa capacité à juger.

Pour conclure, le livre établit que l'homme trouve sa limite là où l'homme n'a aucune possibilité d'action, son jugement s'arrête donc car il n'est à la fois plus capable de juger, et donc

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

N'a plus la force de juger devant ce qui est infini. L'infini est injugable
car aucun mot, aucune forme, aucune idée ne peut être déduite par la raison
à propos de ce dernier. L'objet jugé dépasse trop le sujet qui juge.

FIN.

